

Règlement course sur route de LA LECHERE LE 08 MAI 2022

Le 08 mai 2022 après midi a la Léchère (73260) :

Course cycliste Fsgt

Circuit plat de 3,2 kms

-13 h catégorie 4

19 tours 60,8 kms

-13 h 01 catégorie 5 et féminine

17 tours 54,4 kms

...

-15 h catégories 1/2 (ouvert FFC 3ème cat ,pass open ,pass cycliste ,Ufolep 1,2,3)

25 tours 80 kms

-15h01 catégorie 3 (ouvert ufolep 4)

22 tours 70,4 kms

Inscriptions : Site Eventicom

A) Le port du casque à coque rigide est obligatoire pour toutes les catégories, pendant les compétitions, mais également lors de la reconnaissance des circuits (Route-Contre la montre- Cyclo-cross)

B) Pendant le déroulement d'une compétition :

1/ Il est interdit de s'échauffer sur le circuit lorsqu'il fait moins de trois kilomètres

2/ L'échauffement est toléré pour la « reconnaissance » du circuit de plus de 3km pendant le déroulement d'une compétition avec le port d'un gilet jaune. Obligation de s'arrêter sur le bord de la route à l'approche du véhicule ouvreuse.

3 /Sur les épreuves ou deux catégories de valeurs différentes concourent au même horaire en deux courses séparées avec un départ décalé de quelques minutes et que l'un des coureurs, échappée ou le peloton rattrape l'autre course, les coureurs de la course rattrapés ne doivent pas prendre les roues et ralentir afin de laisser un écart entre les deux épreuves pour que les courses ne se mélange pas. Tous coureurs profitant du sillage des coureurs les rattrapant et ne restant pas en retrait se verront mis hors course.

4/ Les coureurs lâchés distancés de leurs courses prenant un tour ou rattrapés par une autre catégorie ne sont pas autorisés à prendre les roues de coureurs échappés. Ils pourront continuer en toute fin de peloton sans prendre part à la course.

5/ Sur les courses en petit circuit lorsque des coureurs prennent un tour à leur peloton, l'épreuve se poursuit avec un peloton « regroupé » jusqu'à 5 tours de l'arrivée ou le peloton devra laisser prendre du champ aux coureurs avec un tour d'avance pour qu'ils se disputent l'arrivée sans être gênés. Libre aux commissaires de modifier le nombre de tour selon la configuration de la course.5/ Dans tous les cas interdiction de passer sur la ligne d'arrivée pendant le déroulement d'une compétition et dans les 10 minutes qui suivent l'arrivée.

6/Les caméras embarquées sur le vélo ou sur le coureur sont interdites.

7/ Les vélos équipés de freins à disques sont autorisés sur toutes les épreuves

8/ Les roues à bâtons sont interdites sur les compétitions disputées en peloton

9/ Les coureurs devront déclarer leur abandon auprès des commissaires

C) Le prix d'engagement est de 10 euros via le site EVENTICOM .

D) Clôture des inscriptions 48 HEURES avant l'épreuve .

L'engagement doit être fait par le licencié avec présentation d'une licence en cours de validité à la pratique de la discipline délivrée par une fédération exigeant la fourniture d'un

certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport cycliste en compétition.

La dite licence sera conservée par l'organisateur jusqu'au retour du dossard et transpondeur. Les licenciés FFC devront présenter leur licence papier ou numérique pour s'engager et laisser une pièce d'identité en consigne du dossard et transpondeur.

E) Le dossard doit être fixé à l'aide de 6 épingles sur le bas du maillot à hauteur des poches

droite ou gauche selon le placement du podium des commissaires, juge à l'arrivée.

G) La participation et les récompenses se font avec la tenue du club. Les coureurs se présentant aux récompenses sans le maillot de club ne seront pas récompensés. Les tenues

d'équipe professionnelle sont interdites.

F) Le participant restera courtois et aimable.

Tout manquement à ces règles donnera lieu à sanctions et mise hors course

G) La participation aux courses sur route de la commission vélo FSGT 73 est ouverte aux titulaires d'une licence valide, FSGT avec timbre de catégorie, Ufolep avec carton de catégorie, FFC Pass Cyclisme. L'organisateur a le choix de refuser les 1ere catégorie FSGT et

ou FFC Pass Cyclisme. Les catégories et licenciés acceptés doivent être clairement indiqués

sur l'affiche flyer mis en ligne sur le site internet de la commission. Affiche flyer reprenant les informations officielles correspondantes au dépôt dossier d'autorisation préfecture validé par la fédération. Les non licenciés ne peuvent participer aux courses sur route.